

22.11.2022 – 00:30 Uhr

Communiqué de presse : L'inflation renchérit nos petits déjeuners

Indice Comparis des prix vs IPC

L'inflation ressentie et l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) sont restés stables



Mois de référence : décembre 2020 (correspond à 100 %)

Source : indice Comparis des prix à la consommation en collaboration avec le Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'EPF Zurich | OFS

comparis.ch

Communiqué de presse

Indice Comparis des prix à la consommation octobre 2022

L'inflation renchérit nos petits déjeuners

L'inflation telle qu'elle est ressentie est restée globalement stable en Suisse de septembre à octobre 2022. C'est ce que révèle l'indice Comparis des prix à la consommation* corrigé des biens durables et des loyers. Malgré tout, les prix de l'énergie de chauffage ont fortement augmenté, ainsi que ceux des ingrédients de la table du petit déjeuner. « Pour le café, le lait, les œufs, le fromage et le beurre, l'inflation est supérieure à la moyenne, déclare Michael Kuhn, expert Argent chez Comparis. Les coûts de chauffage élevés et le renchérissement du petit déjeuner creusent un trou dans le budget, surtout lorsque les revenus sont bas. »

Zurich, le 22 novembre 2022 – L'indice Comparis des prix à la consommation, établi en collaboration avec le Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'EPF Zurich, mesure l'inflation telle qu'elle est ressentie par les consommatrices et les consommateurs. Pour ce faire, seule l'évolution des prix des biens de consommation courante est prise en compte, par exemple ceux des denrées alimentaires, des médicaments ou des vêtements. Le taux d'inflation est calculé sans les facteurs qui l'atténuent, tels que les loyers ou les biens durables.

Ainsi, selon l'indice Comparis des prix à la consommation, les biens du quotidien en Suisse ont augmenté de 3,2 % de septembre à octobre 2022. L'indice suisse des prix à la consommation (IPC) témoigne quant à lui d'une hausse de 3 %.

Après un recul, le renchérissement maintient une vitesse de croisière élevée

« Après deux mois de légère baisse de l'inflation, le renchérissement s'est stabilisé à plus de 3 % en octobre, observe Michael Kuhn, expert Argent chez Comparis. Néanmoins, une large part de la population s'inquiète pour ses finances, notamment en raison de l'augmentation significative des primes d'assurance maladie pour 2023, en moyenne de 6,6 %. » C'est ce qu'indique une enquête représentative de Comparis**. En octobre 2022, une personne sur trois en Suisse s'attendait à une détérioration de sa situation

financière par rapport à l'année précédente.

Le renchérissement en Suisse est nettement inférieur à celui de la zone euro, où il atteint des sommets inégalés depuis l'introduction de l'euro en 1999 : en septembre, il se chiffrait à 10,6 %.

Depuis septembre 2022, les prix du panier suisse sont restés stables (l'IPC également). D'août à septembre de cette année, les coûts des biens de consommation courante avaient baissé de 0,5 % (IPC : -0,2 %).

Hausse des prix des ingrédients du petit déjeuner

Le coût du petit déjeuner a toutefois augmenté plus vite que la moyenne. Par rapport au même mois de l'année précédente, neuf ingrédients typiques du matin se sont renchérés en moyenne de 5,5 %. Les Suissesses et les Suisses paient nettement plus cher le beurre (+10,7 %), la margarine, les graisses et huiles comestibles (+8,9 %), le café (+7 %), le lait, le fromage, les œufs (+5,9 %) et le thé (+3,4 %).

Depuis 2000, le prix du petit déjeuner a même augmenté de 11,1 % en moyenne. En comparaison sur le long terme, ce sont surtout le beurre (+35,6 %), la confiture et le miel d'abeille (+18,7 %), la margarine, les graisses et huiles comestibles (+11,7 %), le thé (+10 %), le café (+7,2 %) ainsi que le pain, la farine et les produits céréaliers (+6,9 %) qui coûtent plus cher. « Depuis des années, les coûts des ingrédients typiques du petit déjeuner augmentent plus rapidement que les prix de l'ensemble du panier. Le premier repas de la journée creuse donc un trou dans le budget, surtout en cas de faibles revenus », constate M. Kuhn.

Plus forte hausse des prix d'un mois sur l'autre

Outre les ingrédients du petit déjeuner, d'autres biens se sont nettement renchérés : en hausse de 8,8 % (alors qu'ils accusaient une baisse de 2,7 % le mois dernier), les prix de l'énergie de chauffage (gaz, mazout, bois de chauffage et chauffage à distance) sont ceux qui ont le plus fortement augmenté entre septembre et octobre 2022. Depuis le même mois l'an dernier, la hausse des prix atteint 56 %, et même 203 % depuis mai 2000. « Le mazout en particulier s'est fortement renchéri en octobre, neutralisant ainsi la légère détente de septembre », explique M. Kuhn. En effet, avant les hausses massives des prix en 2022, les dépenses énergétiques représentaient, en moyenne et selon la source ou la base de calcul, 1,4 à 5 % des dépenses des ménages.

En deuxième place viennent ensuite les autres imprimés, en hausse de 6,9 % (mois précédent : +0,1 %). « Les produits tels que les calendriers sont soumis principalement à des hausses de prix saisonnières », explique M. Kuhn.

La troisième place est occupée par les jus de fruits ou de légumes, en hausse de 6,4 % (contre une baisse 3,4 % le mois précédent). Une hausse qui s'explique par plusieurs raisons : « Les mauvaises récoltes et la forte demande font grimper les prix – un phénomène qui va probablement se poursuivre dans les mois à venir », déclare l'expert. Les prix des chaussures pour hommes connaissent également une hausse sensible, chiffrée à 5,7 % (+1,5 % le mois précédent).

Les chaussures pour femmes figurent également dans le top cinq des biens qui se sont le plus renchérés, en hausse de 3,1 % (cette hausse se chiffrait à 1,7 % le mois précédent). M. Kuhn : « Ce mois-ci, se chauffer est plus cher que le mois dernier, et c'était déjà vrai en septembre. Toutefois, sur le long terme, les chaussures restent bon marché, pour les adultes comme pour les enfants. »

Les prix de l'électricité sont restés stables depuis septembre 2022. Depuis septembre 2021, ils ont augmenté de 2,4 %, et de 15,5 % depuis mai 2000.

Coût de la vie des couples de 65 ans et plus sans enfants : toujours le plus élevé l'an passé

Les couples de 65 ans et plus sans enfants représentent la catégorie pour laquelle l'inflation s'est fait le plus ressentir au cours des douze derniers mois. Le taux de l'inflation telle qu'ils la ressentent depuis l'an dernier s'élève à 3,6 %. Cependant, au mois d'octobre, le coût de la vie est resté stable pour cette catégorie de la population également. Sur le plan des revenus, c'est chez les couples de 65 ans ou plus sans enfants de la tranche de revenus la plus faible que le renchérissement a été le plus élevé, et de loin (+3,9 %).

Si l'on s'en tient aux chiffres, parmi tous les ménages, ce sont les ménages monoparentaux avec enfants qui ressentent le moins le renchérissement. Avec un indice établi à 104,5 points, l'inflation ressentie par les personnes de cette catégorie s'élève à 2,9 % sur les douze derniers mois. Par rapport au mois de septembre, les coûts ont toutefois baissé de 0,6 %. « Alors que les couples sans enfants disposent en général de plus de moyens pour vivre dans des logements plus grands, faire du shopping et voyager, les familles monoparentales, souvent, n'ont pas cet argent. Elles ressentent moins le renchérissement, car elles ne peuvent de toute façon pas se permettre les biens et les services touchés par la hausse des prix », explique M. Kuhn.

De septembre à octobre, les personnes à la retraite constituent le seul groupe à connaître un léger renchérissement.

Du point de vue des revenus, les classes de revenus intermédiaires et faibles connaissent le renchérissement le plus marqué sur les douze derniers mois (+3,2 % et +3,3 % respectivement). Toutefois, le renchérissement ressenti par ces catégories est également en repli par rapport au mois de septembre (-0,5 % et -0,4 % respectivement).

Par type de ménage et par classe de revenus, le renchérissement le plus modéré a été enregistré par les ménages d'une personne de moins de 65 ans des classes de revenus bas à intermédiaires. Pour eux, les prix ont augmenté de 2,9 %. « Les ménages d'une personne sont moins touchés par l'augmentation des coûts de l'énergie en raison de la taille de leurs logements, en moyenne plus petite que celle des autres ménages. De plus, les personnes disposant de revenus faibles à moyens consomment moins de produits et de services, dont les coûts ont fortement augmenté », explique M. Kuhn.

Les taux d'inflation par région linguistique convergent

Une comparaison région par région montre que la Suisse italienne est celle qui continue de ressentir le plus fortement l'inflation. Le Tessin enregistre le niveau d'indice le plus élevé (105,3 points, contre 105 en Suisse alémanique et en Suisse romande) et ressent donc le plus l'impact du renchérissement au niveau national. La fracture qui sépare les régions linguistiques sur le plan de l'inflation s'est toutefois nettement réduite en octobre : entre octobre 2021 et octobre 2022, les biens de consommation courante ont augmenté de 3,2 % au Tessin, soit un peu plus qu'en Suisse romande (+3,1 %) et qu'en Suisse alémanique (+3,1 %).

Plus forte hausse depuis 2000

Depuis mai 2000, les prix des énergies utilisées comme source de chauffage ont augmenté de 203 %. Les cigarettes ont augmenté de 96 %. Le coût des services financiers a bondi de 95 %. Les autres tabacs se sont renchérissés de 76 %. Le prix des journaux et magazines est en hausse de 75 %.

De nombreux produits sont beaucoup moins chers

Bien que l'impression d'un renchérissement du coût de la vie prédomine aujourd'hui, les apparences sont en partie trompeuses. Le prix de certains biens d'usage quotidien a même fortement baissé entre mai 2000 et octobre 2022. En premier lieu celui des médicaments, qui a baissé de 43 % en moyenne.

Les prix des supports de stockage et des contenus ont chuté de 40 %, et le petit électroménager (-35 %) est nettement plus abordable pour les consommatrices et les consommateurs (jusqu'au mois précédent : -36 %). Les appareils électriques destinés aux soins personnels sont 31 % moins chers (jusqu'au mois précédent : -29 %). Et les prix des télécommunications ont baissé de 31 % (mois précédent : -29 %).

En comparaison à long terme, les prix des biens de consommation courante ont suivi des trajectoires différentes : les prix du pain, de la farine et des produits céréaliers ont augmenté d'environ 7 % depuis 2000 (jusqu'au mois précédent : +6 %) ; les fruits, les légumes, les pommes de terre et les champignons d'environ 8 %. Les prix de la viande et des produits à base de viande ont augmenté de 19 %.

En revanche, les prix des produits de toilette ont baissé de 14 % (jusqu'au mois précédent : -15 %). Les prestations hospitalières coûtent aujourd'hui 7 % plus cher. La facture d'électricité en Suisse est 16 % plus élevée qu'en 2000.

*** Indice Comparis des prix à la consommation**

L'indice suisse des prix à la consommation (IPC) mesure l'évolution des prix sur la base d'un panier représentatif d'environ 1050 biens et services. L'inflation se caractérise par une baisse persistante de la valeur monétaire ou par une augmentation du niveau moyen des prix. L'IPC comprend 12 catégories principales, parmi lesquelles on trouve les investissements à long terme et les loyers. En revanche, les grands postes de dépenses, tels que les primes des assurances sociales ou les impôts directs, ne sont pas pris en compte. L'IPC ne reflète donc pas l'inflation telle qu'elle est réellement ressentie par les consommatrices et les consommateurs.

Établi en collaboration avec le Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'EPF Zurich, l'indice Comparis des prix à la consommation reflète le ressenti de l'inflation en excluant les montants des loyers et les prix des biens durables tels que les voitures de tourisme et les meubles pris en compte dans les données de l'IPC. Par ailleurs, Comparis tient explicitement compte de facteurs tels que le type de ménage, la catégorie de revenus et la région linguistique.

Les données sont issues de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) ainsi que de l'enquête sur le budget des ménages (EBM). Les pondérations pour les nouveaux indices de prix sont établies sur la base de l'EBM. Sont ensuite calculés les indices-chânes de Laspeyres avec les séries de prix de l'IPC. L'indice de base est celui de décembre 2017 (correspond à 100 %).

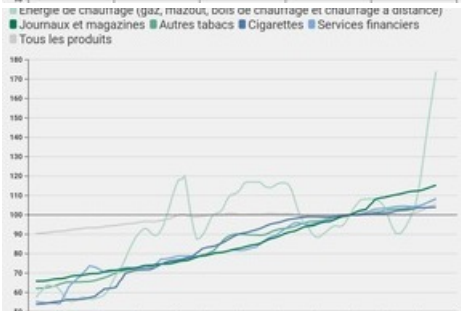
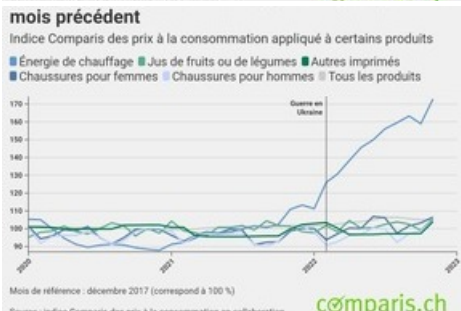
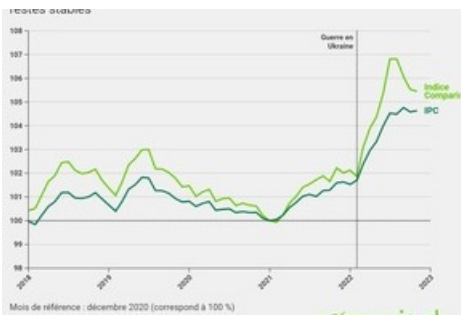
** Analyse Comparis : [La hausse des primes d'assurance maladie entame la confiance financière](#)

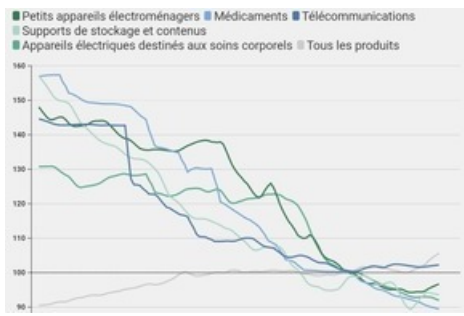
Pour plus d'informations :

Michael Kuhn
Expert Consumer Finance
Téléphone : 044 360 53 91
Courriel : media@comparis.ch
comparis.ch

À propos de comparis.ch

Avec plus de 80 millions de visites par an, comparis.ch compte parmi les sites Internet les plus consultés de Suisse. L'entreprise compare les tarifs et les prestations des caisses maladie, des assurances, des banques et des opérateurs télécom. Elle présente aussi la plus grande offre en ligne de Suisse pour l'automobile et l'immobilier. Avec ses comparatifs détaillés et ses analyses approfondies, elle contribue à plus de transparence sur le marché. comparis.ch renforce ainsi l'expertise des consommatrices et des consommateurs à la prise de décision. Fondée en 1996 par l'économiste Richard Eisler, l'entreprise compte aujourd'hui plus de 200 collaboratrices et collaborateurs à Zurich.





Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100898987> abgerufen werden.